

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 1^{er} décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huis clos et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

Étaient présents : Elisabeth BILLET, Michèle BOUDARD, Yannick BRÉANT, Gérard BOULAN, Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL, Marie-Pierre COQUEREL, Virginie FAURE, Alexandre LELIÈVRE, David MOUGE, Tiffany PERRIER

Absents excusés :

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2021-01 -TRAVAUX DU SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **16 438.00 €**
- en section de fonctionnement: **12 083.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

PROJET DE RESTAURATION DE LA SÉPULTURE DE FRANCOIS D'ESPINAY : FINANCEMENT

Le Maire informe le conseil municipal du projet de restauration de la sépulture de François d'Espinay et leur présente le dossier créé. Après presque un an de recherches et de consultations, les autorités compétentes en matière de patrimoine confirment l'intérêt historique exceptionnel de cette sépulture.

Le devis a été demandé à l'entreprise TERH Monuments Historiques.

Le montant des travaux est estimé à : **24 824,00 € HT.**
29 788,80 € TTC.

Ces travaux seront réalisés sur les fonds propres de la commune et les crédits seront inscrits au budget 2022 dans la section Investissement.

Le maire propose de solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie pour la réalisation de ces travaux. D'avoir recours à la DETR auprès de la Préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à faire une mesure conservatoire de la sépulture,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie et de déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA DECI

Dans le cadre de la mise en sécurité incendie de la commune, déjà engagé, il manque une réserve enterrée qui pourrait être positionné près du compteur électrique à l'orée du bois menant au terrain de sport. Il manque également un poteau incendie qui pourrait être positionné dans la rue du Vieux Saint-Luc proche du château d'eau.

Plusieurs devis ont été demandés, ils se présentent comme suivent :

- **Entreprise EHTP**
 - Coût du poteau incendie : **4 080,00 € HT.**
 - Coût de la réserve enterrée : **18 670,00 € HT.**
- **Entreprise SITPO**
 - Coût du poteau incendie : **4 500,00 € HT.**
 - Coût de la réserve enterrée : **30 898,50 € HT.**
- **Entreprise SONOTER TP**
 - Coût du poteau incendie : **3 340,00 € HT.**
 - Coût de la réserve enterrée : **21 500,00 € HT.**

Ces travaux seront réalisés sur les fonds propres de la commune et les crédits seront inscrits au budget 2022 dans la section Investissement.

Le maire propose de solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie pour la réalisation de ces travaux. D'avoir recours à la DETR auprès de la Préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EHTP,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie et de déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- Le coût de l'enfouissement des 37 poteaux vers le bois Cuvier serait de 7 500,00 € HT (devis ORANGE ne comprenant pas le creusement),
- Antenne TDF : Monsieur le Sénateur a demandé des éclaircissements,
- Une consultation est en cours dans l'optique d'éclairer des endroits qui ne le sont pas encore : le bassin Eole, le croisement Eole, l'entrée des déchets verts, le cimetière. La société FONROCHE propose des éclairages avec panneaux solaires. Il est possible d'obtenir une aide du SIEGE.,
- Il est également prévu le changement des lampes de la rue des Vieilles Granges pour des LED,

- Coût de cette visioconférence : le micro a coûté 130 euros. Il va falloir investir dans du matériel d'enregistrement car celui utilisé ce soir est un matériel personnel,
- Un conseiller informe que l'EPN propose de faire une dalle sous les bennes à déchets verts afin de ne pas abîmer le terrain et faciliter les manœuvres. L'EPN peut peut-être prendre en charge tout ou une partie des frais,
- Une demande d'inscription d'un enfant à l'école de Guichainville pour une durée de trois mois est tenue au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité,
- Une conseillère suggère que deux informations soient transmises via Panneau Pocket :
 - L'arrêt du ramassage des déchets verts individuels jusqu'en février,
 - Les dates de passage des monstres.

La séance est levée à 21h15.